



Republique Du Niger

**ALLOCUTION DE
SON EXCELLENCE MADAME AICHATOU MINDAOU DOU
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET
DE LA COOPERATION DE LA REPUBLIQUE DU NIGER
A LA 62^{ème} SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE
GENERALE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES**

New York, le 1^{er} Octobre 2007

Monsieur le Président,

Je voudrais tout d'abord vous adresser mes plus vives félicitations pour votre brillante élection à la Présidence de la soixante-deuxième session de l'Assemblée Générale. Nous ne doutons point que vos qualités professionnelles, votre vaste et riche expérience d'universitaire, de diplomate et d'entrepreneur permettront à nos travaux d'être couronnés de succès. Je voudrais donc vous assurer de l'appui total de ma délégation dans l'exercice de votre charge.

A l'endroit de la Présidente sortante, Son Excellence Madame SHEIKA HAYA RASHED AL KHALIFA, je voudrais exprimer toute notre satisfaction pour le dynamisme et la dextérité avec laquelle elle a su conduite les travaux de la session précédente.

Quant au Secrétaire Général, je voudrais encore une fois, lui renouveler l'estime et les encouragements du Gouvernement nigérien pour son accession à la tête de notre Organisation commune.

Monsieur le Président,

Deux ans après le Sommet Mondial de 2005, qui a donné l'occasion à nos dirigeants de se pencher sur les défis et les menaces auxquels était confrontée l'humanité, l'on ne peut s'empêcher, en dépit de la persistance de certains fléaux comme le terrorisme international ou de la lenteur des progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire par exemple, d'afficher un certain optimisme, soutenu par cette volonté sans cesse renouvelée de la communauté internationale d'aller de l'avant.

Dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales, l'un des facteurs de cette évolution significative dans certaines régions du monde notamment, est sans aucun doute, l'impact positif des interventions de la Commission de la consolidation de la paix, justifiant de ce fait, l'opportunité de la création de ce nouvel organe.

En Afrique, ces tendances positives et encourageantes sont appréhendées à travers les espoirs que suscitent l'évolution de certains conflits.

Dans la région Ouest de ce continent, le Libéria continue de progresser sur le chemin de reconstruction nationale et de consolidation de la paix. En Côte d'Ivoire, le processus de paix est très prometteur depuis la signature de l'Accord Politique de Ouagadougou en Mars 2007 et l'organisation d'une cérémonie de la flamme de la paix, qui témoignent de la volonté des parties à mettre fin à la crise qui a éclaté dans ce pays voici déjà cinq ans.

La Sierra Léone vient, pour la première fois et cela après la longue période d'instabilité qu'elle a traversée, d'organiser, dans un sursaut national des élections législatives et présidentielles libres et transparentes, attestant de la détermination du peuple meurtri de Sierra Léone de dépasser, une fois pour toutes, la période tragique qu'il a vécue.

Pour ce qui est de l'Afrique Centrale, l'adoption par les pays de la région des Grands lacs d'un Pacte de Sécurité, Stabilité et de Développement, permet d'espérer, à moyen terme, une amélioration significative de la situation de troubles qui y prévaut depuis plusieurs années.

A cet égard, il est encourageant de constater que, d'ores et déjà, le Burundi est sur le point de pouvoir se passer de la tutelle de la communauté internationale dans le maintien de la paix à l'intérieur de ses frontières, et de s'atteler désormais pleinement à son développement économique et social. La République Démocratique du Congo, constitue un autre terrain sur lequel il est permis de fonder de grands espoirs, nonobstant les actions troubles et récurrentes de certains groupes armés, invités à rejoindre la dynamique de paix et à inscrire leur démarche dans le cadre du processus démocratique en cours .

Au Darfour, la situation est certes encore préoccupante. Mais, après la signature de l'Accord entre le Gouvernement du Soudan et l'Organisation des Nations Unies et l'adoption de la résolution 1769 (2007) du 31 juillet 2007, par laquelle le Conseil de Sécurité autorisait la mise en place d'une opération hybride Union Africaine /ONU , l'on est en droit de croire fermement à un retour de la paix et de la sécurité dans cette partie du Soudan qui, assurément, en a grand besoin.

S'agissant du Sahara Occidental, il y a lieu de se féliciter de l'ouverture de négociations directes entre le Maroc et le Front Polisario, marquées par les deux rencontres organisées sous l'égide de l'Envoyé personnel du Secrétaire général, suite à l'adoption de la résolution 1754 (2007) du Conseil de Sécurité.

Enfin, concernant la Somalie, nous formulons le vœux ardent de voir la Conférence de réconciliation nationale et les efforts de la communauté internationale aboutir à des résultats positifs, qui permettent à ce pays frère de sortir définitivement de la situation critique qui est la sienne depuis déjà plusieurs années.

Monsieur le Président,

La situation au Moyen Orient, dominée par le conflit israélo-palestinien, requiert pour sa part, une attention plus soutenue de la communauté internationale. Ma délégation estime en effet que la reprise du processus politique demeure la seule voie pour progresser vers une solution juste et durable, sur la base des résolutions pertinentes des Nations Unies et du principe

des deux Etats viables et vivant dans la paix et la sécurité. La feuille de route du Quartet et le Plan arabe de paix demeurent de véritables cadres de référence dans cette optique. Aussi, l'initiative du Président Bush de tenir une conférence internationale sur la situation au Moyen-Orient pourrait constituer une précieuse opportunité à saisir. Nous sommes convaincus qu'une telle Conférence pourrait également aider le Liban voisin à surmonter les difficultés politiques d'ordre interne et à panser les séquelles du conflit de juillet 2006.

De manière générale, l'approche sous-régionale cohérente à laquelle travaillent l'Organisation des Nations Unies et les Organisations sous-régionales semble appropriée pour traiter les conflits et tous les autres facteurs non moins importants qui les engendrent, qui les entretiennent ou qui en aggravent la portée et les conséquences. S'agissant du continent africain, la communauté internationale se doit dans ce cadre d'aider les organisations sous-régionales et l'Union Africaine à renforcer leurs capacités. A cet égard, le Programme Décennal des Nations Unies pour la création des capacités en faveur de cette Organisation est à saluer, dès lors qu'il offre de nouvelles perspectives en matière de préventions de conflits et de préservation d'une paix durable sur le continent, grâce en particulier à la mise en place d'une force africaine d'intervention. Dans cette optique, le débat public du Conseil de sécurité organisé pour examiner les moyens de renforcer l'efficacité de son rôle dans la prévention et la résolution des conflits, en particulier en Afrique, revêt toute son importance.

Monsieur le Président,

Les conflits ne constituent pas les seules atteintes à la paix et à la sécurité internationales. D'autres phénomènes, souvent plus pernicious et imprévisibles, rendent encore plus précaire la jouissance par les peuples, de part le monde, de leur droit légitime à la quiétude et à la sécurité. Il en est ainsi, entre autres, du terrorisme international, de la criminalité transfrontalière et des trafics de tous genres. Permettez-moi de relever, Monsieur le Président, que le Sahara, cet espace que le Niger partage avec plusieurs autres pays africains, est en passe de devenir le nid de trafiquants de drogues et d'armes qui alimentent l'insécurité dans la région.

Ayant déjà avancé, par la voix de son Président, Son Excellence Monsieur MAMADOU TANDJA, l'idée d'une Conférence Internationale sur le trafic de drogues et d'armes dans cette sous région, avec l'appui de l'ONU, le Niger entend participer activement à toute autre initiative, destinée à conjuguer les efforts pour éradiquer ces fléaux, qui ont pour conséquences de saper les bases des économies des pays concernés mais aussi , les fondements de la démocratie.

A cet égard, ma délégation estime que la coopération internationale et l'assistance aux pays en développement affectés s'avèrent indispensables pour

assurer le succès de la lutte contre le trafic de drogues et d'armes légères y compris les mines antichars et antipersonnel dont l'utilisation par des groupes armés continue d'infliger aux populations civiles innocentes, des souffrances atroces, d'entraver les échanges commerciaux et de freiner toute action de développement dans les zones infestées. Aussi, l'ampleur et la gravité du phénomène commandent véritablement que la Communauté internationale lui accorde toute l'attention requise et exprime sa ferme condamnation des actes criminels perpétrés par ces réseaux de trafiquants, dans notre région notamment.

Monsieur le Président,

Le lien fait entre paix, sécurité, développement et droits de l'homme à travers le document final du sommet mondial de 2005 n'a jamais perdu de sa pertinence et ne cesse de nourrir nos réflexions. Le développement économique et social est en effet la condition sine qua non pour assurer à chaque peuple son plein épanouissement. C'est pourquoi le Niger demeure solidaire de toutes les initiatives prises ou à venir, visant à insuffler un nouvel dynamisme à l'agenda du développement.

Le Niger salue l'initiative du débat thématique informel intitulé « Partenariats en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement : Faire le bilan et aller de l'avant » tenu le 27 novembre 2006, en tant que premier d'une série de trois débats que l'Assemblée générale a décidé d'organiser dans le cadre de sa revitalisation. A cette occasion, certains partenaires au développement ont pu prendre des engagements concrets, à l'instar de la Banque Islamique de Développement qui a annoncé la création d'un Fonds d'atténuation de la pauvreté, doté d'un budget de dix milliards de dollars. Le Gouvernement nigérien, par ma voix, se félicite de cette initiative exemplaire qui participe d'un partenariat au développement encore plus efficace. Dans la même veine, le Niger se félicite de l'initiative du Gouvernement de la Turquie, qui a organisé à Istanbul, une conférence ministérielle sur le thème « Faire en sorte que la mondialisation marche pour les Pays les Moins Avancés ». Ce sera assurément un moyen pouvant permettre à ceux-ci d'être en mesure d'accomplir des pas décisifs dans la réalisation des OMD, grâce aux gains économiques qui pourraient en résulter.

Nous considérons l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 61/16 sur le renforcement du rôle du Conseil Economique et Social (ECOSOC) comme une grande avancée.

Par cette décision, l'ECOSOC est consacré principal organe responsable d'une part, de la coordination, de l'examen des politiques, de la concertation et de la formulation de recommandations pour les questions relatives au développement économique et social et ; d'autre part, de la réalisation des objectifs mondiaux de développement convenus aux grandes conférences et réunions au sommet

organisées par les Nations Unies, y compris les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Nous nous réjouissons du fait que l'ECOSOC s'est attelé sans tarder à l'exercice de ses nouvelles fonctions, dès sa session de fond tenue à Genève en juillet passé.

Aussi, le Niger tient-il à féliciter l'Etat du Qatar pour avoir abrité la réunion préparatoire à la conférence d'examen de la mise en œuvre du consensus de Monterrey, elle-même prévue à Doha courant 2008. Dans la même veine, l'engagement inégalé du Gouvernement du Qatar dans le développement international l'a emmené à abriter la Conférence sur la consolidation de la sécurité alimentaire au Niger, qui s'est tenue à Doha, avec l'appui de l'Organisation de la Conférence Islamique et qui a connu un grand succès. Je voudrais par conséquent saisir cet instant privilégié que m'offre la tribune de la 62^{ème} session de l'Assemblée Générale, pour réitérer à ce pays ami, à l'ensemble de la Oummah Islamique et aux autres partenaires qui ont bien voulu appuyer cette initiative, la profonde gratitude du peuple et du Gouvernement nigériens.

Monsieur le Président,

Il existe une catégorie de pays encore plus vulnérables et à laquelle la communauté internationale devrait accorder une attention particulière. Il s'agit des pays en développement sans littoral, qui sont fortement défavorisés par leur situation géographique.

En 2003, la Conférence d'Almaty qui s'était penchée sur leur situation avait adopté une Déclaration et un Programme d'Action dont la mise en œuvre devra bientôt faire l'objet d'un examen. C'est donc le lieu de lancer un appel pressant à tous les partenaires au développement pour qu'ils se décident à prendre des mesures nécessaires pour non seulement aider ces pays à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement, mais aussi pour leur permettre d'atténuer les effets néfastes de la désertification, de la dégradation de l'Environnement et des Changements climatiques.

Concernant la désertification et la dégradation de l'Environnement, deux problèmes qui affectent sérieusement les pays du sahel comme le mien, les efforts conjugués de la Communauté Internationale pour une lutte efficace contre ces fléaux doivent être intensifiés. Les actions menées au Niger dans ce cadre méritent, à notre avis, davantage de soutien des partenaires au développement, afin que les succès enregistrés par l'expérience développée à travers le Programme Spécial du Président de la République, soient consolidés et renforcés. Faut-il en effet indiquer ici, que grâce aux travaux de restauration des terres dégradées, de désensablement et de reboisement, exécutés ces dernières années, et intensifiés dans le cadre de ce Programme, en employant plusieurs milliers de jeunes rémunérés suivant la méthode du cash for work, ce

sont aujourd'hui plus de 3 Millions d'hectares qui ont pu être arrachés au désert, selon l'observation satellitaire effectuée en 2006, et communiquée par le Centre Régional Aghrymet. De larges superficies, en des endroits qui étaient désespérément arides, sont redevenues à présent , des terres de production agricole et des zones de pâturage, grâce à l'action de rétention et d'infiltration des eaux, favorisant la montée de la nappe phréatique .

S'agissant du changement climatique qui est également un autre phénomène scientifiquement établi, il est là aussi nécessaire que des mesures appropriées soient prises. Le débat public du Conseil de Sécurité et le débat thématique de l'Assemblée Générale tous deux consacrés à cette question, ont permis de faire ressortir toute l'ampleur et la gravité du phénomène, en mettant en exergue l'urgence d'une action collective.

Ma délégation espère que les négociations qui auront lieu à la conférence de Bali en Indonésie en décembre prochain, aboutiront, sur la base du principe de responsabilité partagée mais différenciée consacré par la conférence de Rio et en accord avec les dispositions de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques, à des décisions concrètes et immédiates. Au regard notamment de la qualité des échanges qui ont eu lieu lors du débat de haut niveau organisé par le Secrétaire général de l'ONU, le 24 Septembre, il y a lieu de croire en la volonté des parties de progresser vers l'atteinte des objectifs essentiels, car c'est la seule façon de garantir aux générations présentes et futures un environnement sain et fiable. Le Niger s'inscrit résolument dans cette dynamique et a déjà élaboré, au titre de la Stratégie Nationale et du Plan d'action en matière de changement et variabilité climatique, un Programme d'Action National pour l'adaptation aux changements du climat.

Monsieur le Président,

Toutes ces questions, qui participent d'une vision intégrée pour un développement durable, sont prises en compte dans la Stratégie Révisée de Réduction de la Pauvreté, cadre de référence de toute la Politique Economique et de Développement de mon pays. Je voudrais à cet égard, saisir cette occasion exceptionnelle pour inviter solennellement tous les partenaires au développement à prendre part à la Conférence internationale sur cette Stratégie de Réduction de la Pauvreté Révisée du Niger, qui se tiendra à Bruxelles en octobre prochain. Ladite Conférence est convoquée pour, entre autres, harmoniser et coordonner les interventions de nos partenaires au développement.

Harmonisation et Coordination sont justement des sujets d'actualité au niveau des Nations Unies car indispensables pour accroître l'efficacité de l'Organisation dans l'action collective contre les défis et menaces d'ampleur mondiale. Ma délégation convient que la cohérence de l'action du système des Nations Unies constitue l'un des principaux domaines de mise en œuvre des

réformes préconisées dans le document final du sommet mondial de 2005 et qu'il faudrait par conséquent, trouver les voies pour y parvenir.

Je tiens à cet égard à indiquer que nous appréhendons ces réformes comme devant servir à mieux aider les pays en développement dans la réalisation d'une croissance économique soutenue, d'un développement durable afin d'éradiquer la pauvreté. C'est au demeurant cette vision qui m'amène à réaffirmer la conviction de ma délégation que la cohérence et la coordination doivent s'inspirer des principes cardinaux de l'appropriation, du leadership national, et du respect des priorités nationales./.

Je vous remercie